

COMMUNE de RAMMERSMATT
Compte - rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2005

Sur convocation légale du **06décembre 2005**, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le **13 décembre 2005** à 20 heures sous la présidence de M. GRUNEWALD René.

Étaient présents : Messieurs JENN Maurice, TSCHANN Frédéric,
Mesdames BERNHARDT Alice, DETRAIT Corinne, GRIESBACH Sylvie,
KUENTZ Lucienne et PABST Patricia,

Étaient excusés : Monsieur Bernard BERNARDINI (procuration à Mme Sylvie GRIESBACH,
Monsieur Denis KIPFER.

Ordre du Jour

1) P. V. du 24 octobre et du 28 octobre,

2) Décisions Modificatives :
(PLU – rémunération (M. Bill J-C))

3) P. L. U.,

4) Chasse,

5) Divers.

En début de séance Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Délibération pour indemnité d'occupation du presbytère,
- Délibération pour mandater le Maire pour l'affaire du terrain de madame feue GUTH Anne rue du Commando de Cluny.

Le conseil approuve à l'unanimité. Le point 5) divers devient le point 7).

1) ADOPTION DES PROCES - VERBAUX DES REUNIONS DU 24 & 28 OCTOBRE 2005

Les procès-verbaux des séances du 24 & 28 octobre 2005 dont un extrait a été transmis à chaque membre, sont approuvés et signés à l'unanimité.

2) DECISIONS MODIFICATIVES

PLU

Vu le manque de crédit au chapitre « 20 immobilisations incorporelles »-727.65

Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme -9 242.65

Frais d'études, de recherches et de développement et frais d'insertion 8 215.00

Autres immobilisations incorporelles 300.00

Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les prévisions budgétaires ainsi :

Virement du compte 2181 Installations générales, agencements & aménagements divers au compte
203 Frais d'études, de recherches et de développement et frais d'insertion de 730.00

	Crédit voté	DM	nouveau Crédit
compte 202 Frais d'études	00.00	+730.00	+730.00
compte 2181 2181 Installations générales	1 000.00	-730.00	270.00

... / ...

CHARGES DE PERSONNEL

Vu le manque de crédit au chapitre

« 0012 Charges de personnel et frais assimilés »-213.30 €

Charges de personnel -184.81 €

Charges de personnel & frais assimilés -28.49 €

Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les prévisions budgétaires ainsi :

Virement du compte 6411 Personnel titulaire au compte 6413 Personnel non titulaire de531.00 €

Virement du compte 6411 Personnel titulaire au compte 6450 charges de sécurité sociale de466.00 €

Virement du compte 022 Dépenses imprévues au compte 6450 charges de sécurité sociale de .191.00 €

Virement du compte 022 Dépenses imprévues au compte 633 Impôts sur rémunération de29.00 €

	Crédit voté	DM	nouveau Crédit
compte 633 impôts sur rémunération	145.00	+29.00	174.00
compte 6411 personnel titulaire	15 320.00	-997.00	14 323.00
compte 6413 personnel non titulaire	2620.00	+531.00	3151.00
compte 6450 charges de sécurité sociale	8 065.00	+657.00	8 722.00
compte 022 dépenses imprévues	5 821.98	-220.00	5601.98

Après débat et délibération, les décisions modificatives sont approuvées et votées à 9 voix pour et 2 abstentions.

3) Plan Local d'Urbanisme

Le maire rappelle que l'enquête publique s'est achevée le 1^{er} décembre 2005 à 19 heures.

Il fait un rapide exposé des observations collectées :

INTERVENANTS	NATURE DES OBSERVATIONS
Observation n°1 & lettre n° 9 SCI RAMMERSMUT	Modification de limite de zonage : l'intéressée demande que l'exploitation agricole située à l'Ouest de la zone UB soit intégrée à la zone UB parce qu'elle a un projet qui consiste à construire une nouvelle exploitation agricole sur les hauteurs en zone A et de transformer l'exploitation actuelle en habitation familiale.
Observation n° 2 PABST Jacky	Modification de limite de zonage : l'intéressé demande que la totalité de la parcelle n° 202 section 18 soit intégrée dans la zone UC.
Observation n° 3 SCHNEIDER François	Modification de limite de zonage : l'intéressé demande que la limite de la zone UC soit alignée sur la limite de la parcelle n° 112 de la section 18. A repérer sur le plan.
Lettre n°1 GRIESBACH Roland	Modification de limite de zonage : l'intéressé demande que la parcelle n° 112 attenante à la parcelle n° 97 (située en zone UC) soit intégrée dans la zone UC. Ce terrain aurait fait l'objet d'un Certificat d'Urbanisme en mars 1993 !!
Lettre n° 2 RUFFIO Gaston	Modification de limite de zonage : l'intéressé demande que la parcelle n° 119 de la section 18 soit incluse dans la zone UC.

.../...

INTERVENANTS	NATURE DES OBSERVATIONS
Lettre n° 3 SCHUFFENECKER Bruno & Sandrine	Modification de limite de zonage : les intéressés demandent que la limite de la zone UC qui passe au ras de leur maison sur la limite de la parcelle 95 soit repoussée de 20 mètres pour des aménagements futurs.
Lettre n° 4 DIDIER IMMOBILIER	Modification de limite de zonage : l'intéressé demande que la parcelle n° 212 de la section 18 soit intégrée dans la zone UC. Il possède un Certificat d'Urbanisme délivré le 26/11/2003 pour le lot C sur le plan joint.
Lettre n° 5 GODEL Pierre	Modification de limite de zonage : l'intéressé demande que les parcelles n° 119 & 120 de la section 18 soient partiellement intégrées dans la zone UC pour construire une maison en bordure de la rue Bellevue.
Lettre n° 6 GUTH Joseph	Modification de zonage : l'intéressé demande que les parcelles n° 129, 93 & 92 de la section 4 et la 53 de la section 5 classées dans la zone AU soient classées dans la zone U pour construire une maison à l'intérieur du périmètre constitué par lesdites parcelles selon le plan.
Lettre n° 7 SCHIRMER Raymond	Remarques sur le rapport de présentation : <ul style="list-style-type: none"> - Précipitations contestées – réelles > recensées, - Contestation de la notion de « forêt humide » - Absence citation d'espèces faunistique ou floristique, - Conteste la terminologie d'enfrichement utilisé, - Points de vue sur les STEP !!, - Non-utilisation des EBC, - Manquent les courbes de niveau sur le plan de zonage pour apprécier les faisabilités et les impacts, - Absence de concept de constructibilité en pente ; intégration de l'urbanisme en montagne.
Lettre n° 8 GUTH Jean-Jacques	Modification de limite de zonage : l'intéressé demande que la limite de la zone UB alignée sur la limite de la parcelle n° 99 soit décalée vers l'Ouest de 15 à 20 mètres pour reconstruire un poulailler.

Intervention de Mme PABST : ce n'est pas la totalité de la parcelle n° 202 section 18, mais seulement le morceau de la parcelle où se trouve la maison.

4) CHASSE

Le maire rappelle au Conseil Municipal que la réunion de la Commission communale de dévolution du jeudi 15 décembre 2005 à 19h30. Monsieur le trésorier s'est excusé mais viendra en mairie le lundi 19 ou mardi 20 pour faire le point avec monsieur le Maire.

.../...

six dossiers ont été réceptionnés dans les délais:

Messieurs FUCHS Jean-Louis (Mulhouse), LUTRINGER Guy (Cernay), BAILEN Jacques (Heimsbrunn), MATHEY Patrick (Leimbach), HEINRICH Édouard (Thann), CHAMBAUD Loïc (Mulhouse).

5) INDEMNITÉ D'OCCUPATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

que la famille CHALANDAT occupe illégalement le presbytère,

que monsieur le percepteur conseil l'instauration d'une indemnité d'occupation en compensation des préjudices subits,

et rappelle également l'existence d'un compte bloqué à la perception alimenté par l'employeur de M. CHALANDAT et propose d'affecter ce compte à cette indemnité.

Après débat et délibération il est décidé à l'unanimité de

- prendre conseil auprès de l'avocat Maître ARCAY qui suit l'affaire,
- d'instaurer une indemnité d'occupation,
- de fixer le montant de cette indemnité d'occupation au double du montant de l'ancien loyer soit cinq cent quatre vingt dix euros (590 €).

6) TERRAIN GUTH

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- que le terrain de madame feu GUTH Anne section 03 parcelle 57 est mis en vente par les héritiers,
- que la rue du Commando de Cluny passe historiquement sur une partie de ce terrain privé,
- que c'est le moment de régulariser cette situation et qu'il a discuté de cette opération avec les vendeurs,
- que l'achat de ces 19m² reviendrait à environ 180 € (coût estimatif représentant la mise en place de 2 bornes sur la parcelle 57 section 03.),

Après débat et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de régulariser la situation de la rue du Commando de Cluny par l'acquisition de ces 19m²,
- d'autoriser le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à faire les démarches nécessaires et de signer les documents y afférents.

7) DIVERS

La distribution des corbeilles aux personnes âgées se fera le week - end de la semaine 50 par les membres du Conseil Municipal.

Madame Alice BERNHARDT informe le Conseil Municipal qu'elle a été interpellée par deux administrés qui trouvent scandaleux de ne pas avoir du sel dans les bacs à sel du dépôt des pompiers.

Le troisième adjoint répond que dans ces bacs à sel il y avait bien du sel.

La semaine d'enneigement a révélé certains problèmes :

- de circulation et de visibilité dans la rue Bellevue. L'installation de deux « céder le passage » et d'un miroir sera inscrit au budget 2006.

- d'incivilité de certains administrés qui garent leur voiture n'importe où au détriment de la sécurité routière et du bon sens.

Monsieur BERNHARDT a signalé de la glace rue Bellevue au niveau de la maison « DURISSOTI », renseignements pris, il s'agit d'un problème de fosse septique ; l'intéressé s'en occupe.

Réhabilitation du presbytère :

Le maire informe le Conseil Municipal que l'ADAUHR a communiqué un projet de délibération pour le lancement de la consultation des maîtres d'œuvre, le lancement de la consultation des bureaux de contrôles technique, le lancement de la consultation des bureaux SPS.

Une décision sera prise lors d'un prochain Conseil Municipal.

Dotation Globale d'Équipement

Le conseil Municipal est invité à réfléchir aux projets susceptibles d'être subventionnés. réponse avant 31 janvier 2006.

Route Départemental 36

Le troisième adjoint revient sur le fait que depuis plus d'un an, le long de la RD36, il y a plusieurs endroits où l'eau de ruissellement a endommagé les fossés et menace d'endommager la route. il est décidé de contacter la DDE afin qu'elle exécute les travaux aux plus vite.

Quelques éléments démographiques :

Durant l'année 2005 il y a eu :

5 naissances, 3 décès, 4 arrivés. nombre de foyers : 92, nombres d'habitants : 247.

La séance est levée à 22 h 15